



Licenciement d'un travailleur handicapé victime d'un accident du

Par le professionnel, le 19/06/2009 à 22:13

Bonjour, embauché en cdi par une entreprise privé en qualité de travailleur handicapé(l'employeur a bénéficié d'une prime à l'embauche) mais malheureusement ,j'ai été victime d'un accident de travail et après des arrêts de maladie ,l'employeur m'a licencié après 2 avis du medecin de travail me déclarant inapte.Quels sont mes droits?preavis doublé ou non? merci